

Relevé des décisions du Conseil de l'UFR HSS

23 juin 2016

1. Le PV du Conseil du 26 avril 2016 est approuvé à l'unanimité (29 voix).
2. Le Conseil décide d'adresser la motion suivante à la direction de l'Université :

MOTION DU CONSEIL DE L'UFR HSS

23 juin 2016

Le Conseil de l'UFR HSS prend acte de la politique d'emploi arrêtée par l'Université à la suite des demandes formulées par l'UFR HSS : 5 postes publiés en 2017, alors que le Conseil demandait le pourvoi de 8 postes vacants, le dégel de 7 postes gelés, et 3 redéploiements au bénéfice de l'UFR HSS afin de pallier le déficit structurel de potentiel enseignant dans certaines de nos disciplines.

Le Conseil constate que le nombre de publications de postes d'EC envisagé pour 2017 en HSS ne permet pas de pourvoir aux besoins urgents en enseignement et en recherche.

Il exprime sa profonde inquiétude de voir que les besoins réels dans certaines disciplines n'ont pas du tout été pris en compte, obligeant ainsi nombre de collègues à effectuer, au détriment de la recherche et dans des conditions par ailleurs préjudiciables à la qualité de leur mission d'enseignement, une quantité massive d'heures complémentaires.

D'une façon plus générale, le Conseil s'interroge, dans ce contexte d'austérité, aggravé par la charge toujours croissante des tâches administratives, sur les profonds bouleversements de fait qui marquent, depuis plusieurs années déjà, les missions des EC.

Il souhaite vivement que les publications pour 2018 permettent d'améliorer la situation très tendue que connaissent certains départements et appelle à une réflexion concertée au sein de l'établissement sur la nature de ces missions.

3. Vote à l'unanimité de la répartition des primes pour responsabilités pédagogiques (année 2016-2017).
4. Vote sur une proposition de la Commission des finances de l'UFR au sujet de la participation de celle-ci aux frais de colloque (21 voix *pour*; 8 abstentions).
5. Approbation des objectifs opérationnels de l'UFR *HSS* dans le cadre du projet d'établissement 2017-2021.
6. Vote à l'unanimité d'une convention de coopération entre le Musée romain germanique de Mayence, l'Université de Caen et le CNRS (CRAHAM).
7. Approbation d'une disposition relative au contrôle d'assiduité : un enseignant pourra refuser de signer la fiche de bourse d'un étudiant à partir de quatre absences injustifiées en Td.
8. Approbation des positions prises par la direction de l'UFR *HSS* lors des événements liés à la mobilisation contre la loi Travail à l'Université et réaffirmation de l'attachement au principe de la franchise universitaire, qui suppose que le recours aux forces de l'ordre sur le campus relève de circonstances exceptionnelles.

Ph. Chaniel, J. Anselmini, G. Combalbert et N. Gambey